



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale du Québec se réjouisse de la libération du prisonnier politique Raïf Badawi après dix ans d'emprisonnement et salue son courage ainsi que celui de ses proches, dont son épouse Ensaf Haidar, qui a mené un valeureux combat en faveur de sa libération;

QU'elle souligne que le gouvernement du Québec lui a accordé un certificat de sélection pour motif humanitaire en 2015;

QU'elle réitère sa demande à l'endroit du gouvernement fédéral d'attribuer la citoyenneté canadienne à Raïf Badawi dans les plus brefs délais, et de faire tout en leur possible pour lui permettre de rejoindre sa famille au Canada;

QU'elle souligne l'engagement inébranlable des membres de l'Assemblée nationale en faveur de la liberté d'expression et du respect des droits de la personne, et qu'elle réaffirme sa solidarité envers Raïf Badawi et son soutien afin qu'il retrouve sa famille dans les meilleurs délais.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 23 MARS 2022.**

Québec, ce cinquième jour d'avril 2022

ARIANE BEAUREGARD

**Directrice de la séance et de la procédure parlementaire
Assemblée nationale**

